

Site classé
Patrimoine
national



Cascade de La Giettaz

Savoie

Date de l'arrêté : 2 mars 1937

Commune concernée : La Giettaz

La route départementale 909 qui descend en lacets du Col des Aravis au Sud vers le village de La Giettaz date de 1887. Le Conseil du Département de la Savoie entend alors désenclaver cette vallée qui ouvre vers celles du Beaufortain et la Tarentaise et n'hésite pas à employer les grands moyens pour éviter que la route ne soit coupée l'hiver par les coulées d'avalanche. La plus fréquente et la plus importante emprunte chaque hiver le lit de la cascade de La Giettaz, qui traverse le tracé dans un virage. Qu'à cela ne tienne, la route passera dessous grâce à un tunnel !

À 1370 mètres d'altitude, on perce donc le rocher constitué de calcaires et l'on éclaire la chaussée grâce à une fenêtre naturelle. Elle permet aujourd'hui de contempler l'eau bondissante de la cascade qui franchit la route au-dessus des voitures, même si son percement à la fin du XIX^e siècle ne découle que d'une intention pratique.

La cascade est alimentée par une source, mais son débit reste très irrégulier et elle n'a pour tout dire rien de très spectaculaire par rapport à une autre cascade de la commune, celle du Dard, appelée aussi "Voile de la Mariée" en aval.

Lorsque le classement est signé le 2 mars 1937, la route du Col des Aravis est devenue un tronçon de la Grande route des Alpes, itinéraire de découverte des paysages alpins de Thonon-les-Bains à Nice mis en valeur et promu par le Touring-Club de France. Le tourisme a pris son essor et les villégiateurs empruntent volontiers ce trajet entre deux villes de cure et de loisir, d'Annecy à Brides ou Aix-les-Bains, admirant au passage le Mont-Aiguille et jouissant de la plongée abrupte de la route vers La Giettaz. C'est alors que la cascade surprend le regard, bien visible depuis les premiers lacets de descente du Col.

En 1980, une galerie paravalanche en béton est construite en prolongement du tunnel et depuis, perturbe complètement cette vision de la cascade à partir de la route touristique du Col. La cascade est incluse dans le périmètre du site inscrit des abords du Col des Aravis et bénéficie aussi de la protection de la loi montagne du 9 janvier 1985.

Type d'intérêt

Pittoresque

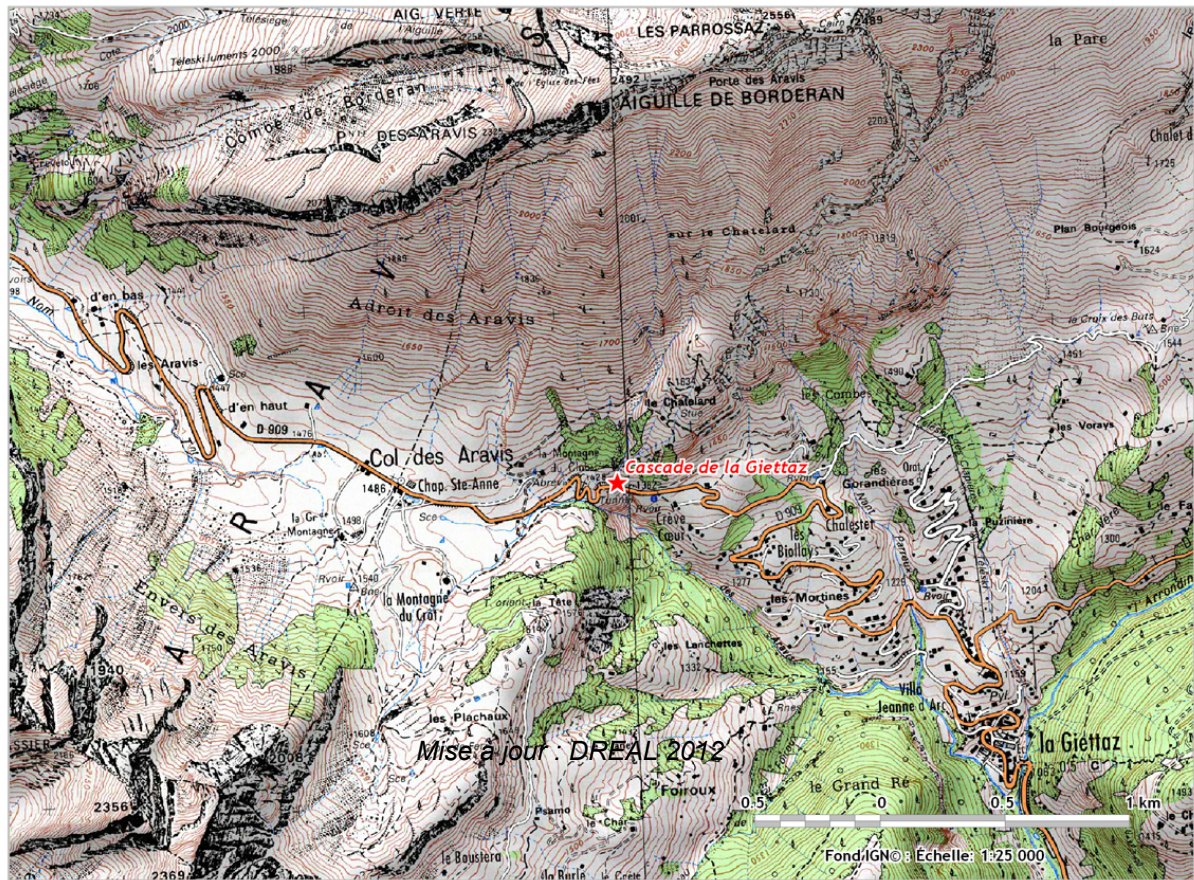
Accès

Possibilité de se garer sur un petit parking de 2 places, après le tunnel sur la droite de la route en descendant.

Tourisme

Office du Tourisme de La Giettaz : 04 79 32 91 90

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2013

